

## REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

## 1/ Allemagne – Maghreb : ce que l'on sait des accords sur le rapatriement de migrants

Suite à une tournée maghrébine de trois jours qui l'a conduit au Maroc, en Algérie et en Tunisie, le ministre allemand de l'Intérieur, Thomas de MAIZIERE, a pu avoir l'accord des trois pays pour la réadmission de leurs ressortissants demandeurs d'asile. Berlin est soulagé, mais que s'est-il conclu au juste ?

Extraits :

[...Une situation compliquée qui remonte à juillet dernier lorsque, face à la crise migratoire syrienne, l'Allemagne a choisi d'accueillir en nombre les réfugiés provenant de ce pays. Mais suite à des afflux records et aux estimations portant à 3,6 millions de nombre de réfugiés dans le pays d'ici 2020, la chancelière Angela MERKEL a dû se résoudre à durcir sa politique. Des pressions en ce sens se sont aussi faites plus fortes suite à des agressions sexuelles commises la nuit du 31 décembre dans la ville de Cologne (Allemagne). Premiers visés par l'opinion publique : des hommes « issus de l'immigration », « d'origine arabe et nord-africaine », arrivés illégalement dans le pays. Même si l'identité des agresseurs sexuels n'a pas été avérée à ce jour, Berlin met fin au tabou de l'immigration illégale sur son sol et prend la décision de refouler les ressortissants marocains, algériens et tunisiens, considérant qu'ils proviennent de « pays sûrs » et ne sont donc pas éligibles au statut de demandeurs d'asile comme les Syriens...



Source : <http://www.liberte-algerie.com/dilem/dilem-du-01-mars-2016>

[...Jusqu'à aujourd'hui, lorsque les demandeurs d'asile du Maroc, d'Algérie ou de Tunisie étaient déboutés de leurs demandes et devaient être expulsés, leur pays refusait souvent de les rapatrier en l'absence de pièces nationales d'identité. Plusieurs migrants se débarrassaient de leurs papiers avant d'arriver en Europe et tentaient de se faire passer pour des réfugiés syriens pour augmenter leurs chances de rester.

« Nous devons parvenir à ce que la procédure [de rapatriement, NDLR] soit plus efficace et plus rapide », avait déclaré Thomas de MAIZIERE à l'AFP, évoquant pour cela un éventuel « recours aux technologies modernes, comme l'utilisation de données biométriques pour l'identification » des ressortissants.

L'Allemagne propose donc de délivrer les noms et empreintes des demandeurs d'asile maghrébins déboutés, afin que le Maroc, l'Algérie et la Tunisie puissent les comparer avec leurs propres bases de données. Une efficacité néanmoins soumise à

la concordance des informations recueillies par les différents pays. Ces ressortissants pourront alors être rapatriés via des vols commerciaux, dont les coûts seront pris en charge par Berlin...

Cliquez SVP sur ce lien si vous souhaitez lire la totalité de l'article : <http://www.jeuneafrique.com/306852/societe/allemande-magreb-lon-sait-accords-rapatriement-de-migrants/>

## 2/ Migrants : la lettre ouverte de trois généraux à François Hollande

Ils interpellent le président de la République sur sa « responsabilité » face à cette « zone de non-droit » qu'est devenue Calais. « Vous ne pouvez pas vous dérober à vos devoirs », écrivent-ils.



Christian PIQUEMAL n'est plus le seul général à sortir de sa réserve pour s'indigner de la situation migratoire à CALAIS. Interpellé le 6 février par les forces de l'ordre alors qu'il manifestait aux côtés du mouvement d'extrême droite *Pegida France*, puis placé en garde à vue et désormais dans l'attente de son procès le 12 mai, l'ancien commandant de la Légion étrangère est conforté par le soutien de trois autres généraux.



Dans une lettre adressée vendredi à l'Élysée, ils interpellent le Président de la République sur sa « responsabilité » face à cette « zone de non-droit » qu'est devenu CALAIS. Comme le général PIQUEMAL, ce sont des généraux de 2<sup>ème</sup> section (2S), autrement dit des réservistes ayant quitté le service actif mais maintenus à la disposition du ministre de la Défense et appelés à reprendre leurs fonctions en cas de crise ou de guerre. Il s'agit du général Pierre COURSIER, ancien gouverneur militaire de LILLE, et des généraux Antoine MARTINEZ (*ndlr : voir aussi au chapitre 8*) et Jean DU VERDIER, tous deux aviateurs. Yvan BLOT (ex FN et ex UMP) est également signataire, en tant qu'ancien député du Nord-Pas-de-Calais et ancien conseiller général de Calais centre. « *Le Président de la République française, en vertu de l'article 5 de la Constitution de 1958, est "le garant de*

*l'intégrité du territoire" commence la lettre. Sa responsabilité est donc engagée dès lors que les migrants illégaux entrent massivement en France, avec des points de fixation comme CALAIS et le Calaisis »*

Or, selon les trois généraux, cette partie du territoire « *est abandonnée de facto par les autorités de la République* ». Le ton est direct : « Vous ne pouvez pas vous dérober à vos devoirs ». Ils s'indignent de la « *situation existentielle désastreuse qui est faite aux habitants de cette région* » qui vivent « *dans la terreur des bandes mafieuses* ». Les gradés estiment qu'il « appartient » à François HOLLANDE de « *négocier avec Londres et Bruxelles des modifications* » aux traités du TOUQUET et de SCHENGEN.



Traité du TOUQUET : <http://www.senat.fr/rap/l03-008/l03-0080.html>

Devoir de réserve

Ils abordent aussi l'arrestation du général PIQUEMAL, qui « *s'est rendu pacifiquement sur place pour constater cette capitulation de l'Etat* ». « *Par une ironie blessante, poursuivent-ils, il a été arrêté au nom de l'ordre public alors que les migrants demeurent libres de leurs faits et gestes pendant ce temps. Vous devez, Monsieur le Président, prendre la mesure de l'indignation que ce paradoxe provoque dans le cœur de beaucoup de Français* ». Et d'enfoncer le clou : « *il convient, au lieu de s'acharner sur un soldat, fût-il général et patriote, de rétablir l'ordre public à CALAIS, ce qui suppose l'éradication de la "jungle" (une "jungle" peut-elle exister en République ?) et le renvoi de tous les clandestins dans leurs pays d'origine* ».

D'après nos informations, de nombreux autres gradés ont encouragé et approuvent cette apostrophe au chef de l'Etat, sans aller pour autant jusqu'à la signer. Les généraux et amiraux 2S, qui sont un millier dans l'armée française, restent soumis à un certain devoir de réserve. « *Dans le cas présent, ils n'outrepassent pas la réserve, souligne Nicolas STOQUER, secrétaire de l'association Conférence France Armée, à l'origine de cette lettre. C'est l'urgence et la situation de crise qui les ont poussés à s'exprimer de manière décomplexée. Ils interviennent en tant qu'experts, apolitiques, dans leurs rôles de donneurs d'alerte.* »

Source : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/03/03/01016-20160303ARTFIG00325-migrants-la-lettre-ouverte-de-trois-generaux-a-francois-hollande.php>

### 3/ DRAPEAU provenant de la brèche de Constantine

Notice : Dans un contexte de crise diplomatique entre la France et l'Algérie, suite à une dette française impayée, Alger est prise en juillet 1830. La guerre sainte est proclamée contre les français en 1832. Après l'échec du siège de Constantine en 1836, Louis-Philippe décide l'année suivante d'une nouvelle expédition. Le siège commence le 9 octobre. Dès le lendemain, malgré la résistance d'Ahmed bey, dernier bey (chef) de Constantine, une brèche est ouverte dans le rempart de la ville. L'Algérie est proclamée territoire français en novembre 1848.



Ahmed BEY (1786/1851)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Ahmed\\_Bey](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ahmed_Bey)

Ce drapeau a été conquis par le capitaine Le FLO, du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, sur la brèche de Constantine lors de l'assaut du 13 octobre 1837. L'emblème rouge est orné du sabre à deux lames du prophète figurant sur le sceau du bey Ahmed de Constantine. Ce sabre bifide, symbole de la guerre sainte et insigne des plus vénérés dans l'Islam, est la représentation de l'un des neuf sabres détenus par le prophète Mahomet. Le plus connu d'entre ceux-ci est *Dul-Fikar*, que le prophète remis à son gendre Ali, quatrième calife de l'Islam.



Louis PHILIPPE 1<sup>er</sup> (1773/1850)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis-Philippe\\_1er](https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis-Philippe_1er)



Source : [http://www.musee-armee.fr/collections/base-de-donnees-des-collections/objet/drapeau-provenant-de-la-breche-de-constantine.html?tx\\_mdaobjects\\_object\[idContentPortfolio\]=3542&cHash=79838203e15370dbab152afce071cc1c](http://www.musee-armee.fr/collections/base-de-donnees-des-collections/objet/drapeau-provenant-de-la-breche-de-constantine.html?tx_mdaobjects_object[idContentPortfolio]=3542&cHash=79838203e15370dbab152afce071cc1c)

Ce trophée fut apporté par ordre du général VALEE, commandant l'attaque de la cité, au colonel de LAMORICIERE. Alors à la tête d'une colonne d'avant-garde, il fut le premier officier à gravir la brèche de Constantine. Celui-ci venait d'être évacué, grièvement blessé par l'explosion d'une mine alors qu'il pénétrait dans la ville.

#### 4/ L'arrestation de Ben M'HIDI reste une énigme

Lors du Colloque national de deux jours sur le chahid symbole, tenu, hier, à l'université qui porte son nom, beaucoup de choses ont ainsi été révélées par le Pr CHERGUI de l'université de Guelma, dans son intervention sur « Les derniers jours de la vie de Larbi Ben M'HIDI ».

**Extrait** [...BENKHEDDA a dit avoir acheté, au nom du parti cinq appartements à un agent immobilier. Ben M'HIDI, je l'ai placé dans un appartement que personne ne connaît, au 5 rue Louis, le vendeur des appartements a, cependant, été arrêté une semaine après celle de Larbi Ben M'HIDI, son frère aussi, et il est possible que le fils soit parti d'ici mais on ne sait pas encore, cela exige une enquête. Détaillant davantage l'affaire de l'arrestation du martyr Ben M'HIDI, le conférencier a relevé une contradiction et pas des moindres, entre le général MASSU et le colonel BIGEARD, ce dernier assure que l'arrestation a eu lieu le 23 février 1957, alors que MASSU avance, lui, qu'elle a eu lieu le 16 et que Ben M'HIDI portait le nom algérien d'un commerçant. BIGEARD précisera aussi que « *Ben M'HIDI était une personnalité importante qui ne connaissait pas la peur, charismatique comme tous les chauvins, il est resté 15 jours chez moi* ».

Or, entre son arrestation le 23 février et sa mort dans la nuit du 3 au 4 mars 1957, il y a bien 10 jours, ce qui conforte la version de BENKHEDDA qui, lui, a parlé de 10 jours. Le conférencier, qui trouve que « BIGEARD portait dans sa tête l'empire colonial, se demande, toutefois, si Larbi Ben M'HIDI a été torturé dans le bureau de BIGEARD, ou encore, pourquoi il n'a pas été jugé comme les autres responsables du FLN arrêtés comme les cinq, BITAT et les autres ? » « En plus, ajoute-t-il, Larbi Ben M'HIDI a été traité d'une manière horrible, un crime dans toute sa dimension »....



**[NDLR** : Pour une personne prétendue torturée ; son sourire est bien contradictoire avec une attitude détendue. Devenu icône de la Révolution après sa mort, il ne faut cependant pas oublier qu'il est, avec ABANE RAMDANE, co-auteur du tract, en 1956, stipulant « pour chaque maquisard guillotiné, 100 français seront abattus sans distinction » et que les groupes de choc de l'ALN/FLN avaient reçu l'ordre « de descendre n'importe quel Européen de 18 à 54 ans à partir du 20 juin ».]

Source : <http://www.liberte-algerie.com/actualite/larrestation-de-ben-mhidi-reste-une-énigme-243167>

**NDLR** : La guerre est toujours horrible, personne ne le conteste, mais les martyrs ne sont pas que d'un seul côté. Le général Paul AUSSARRESSES a donné une version sur la mort de BEN M'HIDI en la revendiquant. Il est par ailleurs consternant, plus de

50 ans après, qu'ils oublient leurs atrocités commises !

A titre d'exemple, parmi tant d'autres, comment sont morts les frères COUTURIER, après le cessez-le-feu ?

# La disparition des frères Couturier de Tenès, il y a 10 jours

## UN APPEL A ETE FAIT A LA CROIX-ROUGE

Voilà dix jours que les jeunes Paul et Henri Couturier, âgés de 14 et 18 ans, ont été enlevés par les rebelles dans un faubourg de Tenès. Le père est toujours sans nouvelles et à Tenès, on se perd en conjectures sur leur sort.

Un appel du père devait passer sur les ondes de France V, mais celui-ci a été diffusé sur « Radio-Orléansville » et a été pratiquement inaudible. Le père est éploré et tous ses efforts pour retrouver un faible espoir demeurent actuellement vains.

Ultime démarche, un appel a été fait à la Croix-Rouge. Espérons que ce lui-ci sera entendu par les ravisseurs, et que des démarches officielles soient entreprises afin de retrouver les deux enfants.

M. Couturier qui, rappelons-le, a perdu sa femme et une fille lors du séisme d'Orléansville, adresse par l'intermédiaire de notre journal un nouvel appel aux ravisseurs.

Y. G.



Paul (14 ans)



Henri (18 ans).

LONDRES. — La Grande-Bretagne a décidé de suspendre temporairement toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire à l'Indonésie, a annoncé hier, aux Communes, M. Edward Heath, ministre adjoint des Affaires étrangères.

Ils ont été condamnés à mort après un simulacre de procès. Torturés et mis à mort après le 6 avril 1962 dans des conditions ignobles malgré les affirmations du leader FLN local (à TENES) SI ABDELLATIF. Il avait prétendu que ces jeunes étaient en vie et l'enlèvement une méprise...Le 2 mai 1962, le sous-lieutenant BOUALEM, chef de la délégation FLN, révélait à la Commission Mixte de contrôle du cessez-le-feu pour la zone Nord du département d'Orléansville (mintagua 44) les deux exécutions !

### 5/ Algérie : quiproquo aux Champs-Élysées

Un cliché pris en France de Baha TLIBA, le vice-président de l'Assemblée nationale, a fait couler beaucoup d'encre en Algérie. Pour rien ?

Les photos de Baha TLIBA, le vice-président de l'Assemblée nationale, surpris sur les Champs-Élysées, à Paris, à côté d'une voiture diplomatique ont relancé spéculations et polémiques sur les privilèges que l'ambassade d'Algérie accorderait à certains responsables en villégiature en France.

Or, selon nos informations, la voiture qui attendait le député FLN et son épouse n'appartient pas au parc automobile de la

représentation algérienne mais à l'un de ses vieux amis, qui se trouve être un parent par alliance d'Ahmed GAÏD SALAH, vice-ministre de la Défense et chef d'état-major de l'armée.



C'est d'ailleurs l'ami en question qui, ce jour-là, se trouvait au volant. En séjour privé dans la capitale française, le richissime homme d'affaires proche d'Amar SAÂDANI, le secrétaire général du FLN, n'avait même pas informé l'ambassade de sa présence.

Source : <http://www.jeuneafrique.com/mag/305909/politique/algerie-quiproquo-aux-champs-elysees/>

## 6/ Le Roxy, le Mondial, le Musset et les autres

Sur l'anodin itinéraire de la ligne du bus venaient se greffer des séquences qui en faisaient un parcours. Très souvent ces séquences coïncidaient avec les arrêts de la ligne. Elles frappaient surtout par leur typographie élégante qui en faisaient de belles enseignes toutes différentes les unes des autres. Il y en avait presque partout et elles battaient le tempo de la vie urbaine.

Les enseignes des cinémas de la ville, celle d'antan.

De KOUBA au Champ de Manœuvres (1er Mai), ce qui était la périphérie Est du centre-ville d'ALGER, le bus s'immobilisait successivement, dans ce quartier si vivant de BELCOURT, à hauteur des belles enseignes des cinémas.



Le Roxy avec sa façade style art-déco, flanquée d'un néon en lettres cursives d'une élégante inspiration, ses encadrements géants des affiches de films et ses bois avec des oculus circulaires. Parfois dans le bouillonnement des cinéphiles en début de matinées retentissait une sonnerie. C'était le plus grand du quartier et le plus connu...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : [http://www.huffpostmaghreb.com/achour-mihoubi/roxy-mondial-musset\\_b\\_9345848.html?utm\\_hp\\_ref=societe-algerie](http://www.huffpostmaghreb.com/achour-mihoubi/roxy-mondial-musset_b_9345848.html?utm_hp_ref=societe-algerie)

**NDLR** : L'auteur, Achou MIHOUBI, est plein de nostalgie pour une certaine époque...malgré l'infrastructure devenue lépreuse ! A noter, selon un rapport publié en 2014 : « seulement 318 sur les 458 salles [recensées] au lendemain de l'indépendance existent encore. Pas plus de 91 sont en état de fonctionnement, et 232 parmi celles répertoriées appartiennent aux APC. Certaines salles ont été laissées à l'abandon, tandis que d'autres ont été détournées de leur usage culturel » déplore cette étude.

7/ Kamel DAOUD... Comment pouvez-vous penser que cet homme n'aime pas son pays (Auteur M. GOMEZ)



Le problème des Algériens, qui témoigne de leur manque de réflexion, c'est qu'ils rejettent en bloc ceux qui se permettent de les critiquer, qu'ils soient algériens ou français, et portent aux nues ceux qui les encensent, qui les flattent.

Il est nécessaire qu'ils comprennent que les premiers le font par amour de leur patrie, parce qu'ils sont algériens, ou par amour de leur passé, si ce sont des exilés de l'Algérie française.

Les Algériens devraient se demander pourquoi ces « intellectuels » se trouvent devant l'obligation de s'expatrier afin de pouvoir s'exprimer librement.

Pensent-ils réellement que des Kamel DAOUD, Boualem SENSAL, Malek CHEBEL et d'autres également, ne souhaiteraient pas une Algérie ouverte au progrès, au tourisme, à la laïcité, à l'hygiène, en deux mots : au bonheur ?

Croyez-vous que ces « intellectuels » ne souhaiteraient pas que leurs compatriotes puissent vivre sur leur terre sans se trouver devant l'obligation de s'expatrier pour tenter d'avoir accès au bonheur ?...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.dreuz.info/2016/03/04/kamel-daoud-comment-pouvez-vous-penser-que-cet-homme-naime-pas-son-pays/>

Et aussi :

[http://www.lemonde.fr/religions/article/2016/03/02/manuel-valls-monte-au-creneau-pour-soutenir-l-ecrivain-kamel-daoud\\_4875380\\_1653130.html](http://www.lemonde.fr/religions/article/2016/03/02/manuel-valls-monte-au-creneau-pour-soutenir-l-ecrivain-kamel-daoud_4875380_1653130.html)  
[http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/01/peut-on-critiquer-kamel-daoud\\_4874539\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/01/peut-on-critiquer-kamel-daoud_4874539_3232.html)

## 8/ CONFERENCE



Le général Antoine MARTINEZ (natif d'ORAN), auteur d'une lettre ouverte au Président de la République :

<http://fr.novopress.info/193641/immigration-nouvelle-lettre-ouverte-du-general-martinez-au-president-republique/#more-193641>

Animera une conférence le samedi 12 mars 2016 à 15 heures précises, à la salle de l'Ecoute du Port - Boulevard de la Jetée - (66140 - CANET Port\*), organisée par l'Association Canétoise des Pieds-Noirs et leurs Amis (ACAPNA), sur le thème :

**« Le point de vue d'un Pieds-noirs et d'un "citoyen pas ordinaire" ».**

**La participation aux frais est de 5 euros par personne.** L'accueil sera fait dès 14 H 30 à l'Ecoute du Port et les organisateurs vous souhaitent d'avance la bienvenue.

**\*Pour ceux qui ne connaissent pas, vous pouvez y accéder en voiture en vous rendant vers le Port de CANET (66), puis à partir du parking AJACCIO il faut alors longer les bassins d'amarrage des bateaux de plaisance.** Vous tournez à droite, et là, vous accédez au parking qui dessert l'Ecoute du Port. Un escalier vous amène à une terrasse qui domine l'ensemble du port et qui donne accès à la salle de conférences.

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO